Quarante-deuxième Année — N° 164 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 13 JUIN 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . 25 fr. . . Un an. . 50 fr.
Id — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 2e, — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 JUIN 1897

LA BANQUE DE FRANCE

La discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France menace de durer longtemps à la Chambre et de faire tourner à vide, pendant un certain nombre de séances, le moulin parlementaire. C'est l'occasion pour les politiciens de placer un discours, pour les économistes de formuler une théorie, pour les socialistes de pourfendre une fois de plus la ploutocratie.

Mais l'émotion factice que soulève ce débat ne dépasse pas les étroites limites du Palais-Bourbon, et les déclamations des partisans d'une banque d'Etat laissent l'opinion froide et incrédule.

Le fonctionnement de la Banque de France est entré profondément dans les habitudes de l'industrie et du commerce. Le public n'ignore pas que la Banque lui fait payer les services qu'elle lui rend, puisque c'est lui qui en supporte les frais ; mais il sait aussi que le crédit est une marchandise qui se paie, et que si l'Etat s'en faisait vendeur, il n'en serait pas bon marchand.

Sans doute, en théorie, il paraît absurde qu'un établissement privé soit investi du privilège exorbitant d'émettre du papier-monnaie. Mais, en fait, combien serait-il dangereux de conférer cette faculté à l'Etat ?

Le papier de la Banque de France est garanti par son encaisse métallique, et l'existence de cette encaisse est assurée tout à la fois par la surveillance de l'Etat, par l'intérêt des actionnaires de la Banque et par la responsabilité personnelle de ses régents.

Quelles seraient les garanties d'un papier d'Etat ? La loi pourrait les stipuler toutes, qu'aucune d'elles ne présenterait de sûreté. Qui contrôlerait le chiffre des émissions, et certifierait l'existence de l'encaisse ? Le ministre lui-même, ou des fonctionnaires nommés par lui, seraient chargés d'attester la régularité de leur propre gestion : leur suffirait-il d'être sincères pour inspirer confiance, et, dans notre régime de perpétuelle suspicion, le crédit de l'Etat ne serait-il pas à la merci d'un mauvais bruit ou d'une calomnie ?

La valeur du papier ne dépend pas seulement de la solvabilité de celui qui l'émet, elle dépend aussi de la confiance de celui qui le reçoit. Au moindre doute, fondé ou non, la panique peut se produire, et entraîner, sinon la banqueroute, au moins de graves embarras pour le trésor et une grande perturbation dans les affaires.

N'a-t-il pas suffi, il y a quelques années, de quelques griefs plus ou moins justifiés sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne, pour entraîner des demandes nombreuses de remboursement et donner des inquiétudes au ministre des finances lui-même ? Qu'arriverait-il si, à la suite d'une crise politique, tous ces détenteurs de papiers d'Etat demandaient leur remboursement en or ? Supposez qu'un jour de malheur, M. Bourgeois, ou quelqu'un de sa suite, revienne au pouvoir, pouvez-vous affirmer que le billet de mille francs vaudra encore mille francs le lendemain de son avènement ?

Mais là n'est pas le plus grand danger d'une banque d'Etat. Ce danger est surtout dans les tentations auxquelles la facilité de battre monnaie exposera les gouvernants.

Dans les années maigres que nous traversons, avec des budgets qui se règlent en déficit, avec des dépenses que la voracité des politiciens accroît sans cesse et des impôts dont l'élasticité est à bout, trouvera-t-on toujours un ministre des finances assez stoïque pour ne pas dépasser la limite légale de l'émission ? Que de prétextes pour abuser ! une dépense nécessaire et imprévue qui s'impose, un déficit à dissimuler, des amis à satisfaire, l'opposition à désarmer, et l'excuse toujours facile des hommes d'Etat pris en faute : qu'ils ont eu la République à sauver !

Si M. Floquet, pour ne parler que des morts, avait eu à sa disposition la planche aux assignats, il est probable qu'il n'aurait pas eu recours aux ressources que l'on sait, pour subventionner la presse amie.

Les années d'élections seraient des années d'émission.

On peut critiquer, on pourrait certainement améliorer l'institution actuelle, mais ce qui justifie son maintien, c'est l'impossibilité de remplacer la Banque de France par l'Etat, sans faire courir à la fortune publique les plus grands périls.

Situation industrielle et commerciale
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 12 juin.

Les affaires en tissus se ressentent du mauvais temps qui s'est fait sentir il y a quelques jours : les articles légers, tels que mousselines et satinettes se vendent difficilement quand la température est aussi peu élevée qu'elle ne l'a été au commencement de juin.

En laines on accuse un petit courant d'affaires à prix soutenus.

A propos du monument de St-Quentin

On raconte que, lorsque le vieil empereur Charles-Quint apprit dans sa retraite de Yuste, la victoire de Philibert-Emmanuel de Savoie sur Montmorency, il s'écria : « *Mon fils n'est-il pas à Paris ?* » Philippe II n'était pas à Paris et il ne devait jamais y arriver.

Comme l'a dit le ministre de la guerre lundi, « Saint-Quentin électrisée par Coligny et le mayeur Varlet de Gibercourt arrêta pendant dix-sept jours tous les efforts de l'ennemi ». Ce fut le salut de la France.

Evidemment si, derrière Saint-Quentin, il n'y avait pas eu une armée, la résistance de cette mauvaise place, si héroïque fût elle, n'aurait pas sauvé la France. Quelque affaiblis qu'ils pussent être par leur victoire sur Montmorency et par leurs assauts longtemps infructueux, les Espagnols étaient encore assez forts pour marcher sur Paris; il leur était d'ailleurs facile de faire venir des renforts des Pays-Bas. Mais pendant la résistance désespérée de Coligny et des bourgeois de Saint-Quentin, une armée avait été rapidement constituée par un homme qui, autant et plus que Coligny, a contribué au salut de la France en 1557.

François de Guise, le plus grand des deux batafrés, le défenseur de Metz qui, plus heureux que Coligny, avait vu fuir devant lui Charles-Quint, jusque-là victorieux, était arrivé d'Italie. La France avait confiance en lui, et Henri II n'avait fait qu'obéir à l'opinion en le nommant lieutenant général des armées du royaume. Cette fois, l'instinct populaire ne s'était pas trompé.

Marcher sur Paris en affrontant l'armée de François de Guise, les Espagnols n'y songèrent pas ; ils n'osèrent même pas l'attendre sur les ruines fumantes de Saint-Quentin, et ils se retirèrent au milieu des forteresses de l'Artois et de la Flandre. Aller les y chercher était hasardeux : le capitaine français fit mieux : il se porta sur Calais que les Anglais occupaient depuis plus de deux siècles et qui leur était comme une espèce de Gibraltar, et en quelques jours il enleva cette place qui passait pour inexpugnable. Il s'empara ensuite de Guines, de Ham, de Thionville.

La situation était chargée et les Français comptaient bien que François de Guise allait donner aux Espagnols une rude leçon lorsque le traité de Cateau-Cambrésis arrêta les hostilités. Les historiens de l'époque, suivis en cela par les écrivains postérieurs, disent que la France aurait pu traiter dans de meilleures conditions, quoiqu'elle gardât les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui est la nôtre, au fait reste, c'est que François de Guise avait achevé l'œuvre commencée par Coligny : celui-ci, et c'est son grand honneur, avait permis au premier de former une nouvelle armée ; celui-là avait terminé l'œuvre de Jeanne d'Arc : l'expulsion de France des Anglais, et il aurait fait plus si des intrigues de cour ne l'avaient brusquement arrêté. Est-ce que le ministre de la guerre, au pied du monument de Saint-Quentin, n'aurait pas pu avoir au moins un souvenir pour François de Guise et son armée ? Aurait-il craint de glorifier après le chef *futur* des protestants, Coligny, le chef *futur* des catholiques, François de Guise ? Nous le regretterions profondément.

On remarquera que nous disons chef *futur* ; en 1557, les partis religieux n'étaient pas organisés ; Henri II, qui n'était pas tendre aux protestants français, malgré ses relations avec les protestants d'Allemagne, ne leur aurait pas permis de se constituer en parti. Aussi le ministre protestant de Saint-Quentin et le piétiste, doucereux et baineux journal le *Signal* faussent-ils les faits lorsque, à l'occasion du siège de 1557, ils évoquent le « patriotisme protestant » auquel ils veulent faire honneur de la défense de Saint-Quentin. Le protestantisme n'a rien à y voir.

Coligny n'était pas encore un chef de parti ; neveu du connétable de Montmorency, il comptait parmi les favoris de Henri II ; amiral de France, il s'était jeté dans Saint-Quentin menacée, prouvant, suivant le mot de Bayard à Mézière, qu'il n'y a pas de mauvaises places pour des hommes de cœur. Son frère Odet de Châtillon était encore cardinal et évêque de Beauvais, et, si lui-même était déjà secrètement gagné à l'hérésie où sa rivalité avec François de Guise, son ancien ami, le jeta autant et plus peut-être qu'une conviction religieuse, il n'avait pas officiellement rompu avec l'Eglise.

Mais Varlet de Gibercourt, le vaillant mayeur, et ses bourgeois n'étaient ils pas des « huguenots » ? Que, dans les rangs des bourgeois de Saint-Quentin, il y en eut d'acquis aux nouvelles doctrines, c'est possible, mais très certainement les bourgeois de Saint-Quentin n'étaient pas huguenots et ils ne le furent jamais. Le ministre de la guerre a célébré cette vaillante « marche picarde », qui, frontière, puisque l'Artois et la Flandre étaient aux Espagnols, déploya pendant plusieurs siècles un admirable patriotisme. Or, la marche picarde, loin d'être acquise à l'hérésie, fut le berceau de la Ligue catholique; c'est à Péronne qu'elle prit naissance une vingtaine d'années après le siège de Saint-Quentin.

Donc le patriotisme protestant n'a rien à voir dans cette année 1557 et le *Signal* se moque de ses lecteurs comme de ses contradicteurs lorsqu'il « les renvoie apprendre l'histoire au pied du monument de Saint-Quentin. » Pas plus là qu'ailleurs, l'histoire ne dit ce qu'il lui fait dire.

A. RASTOUL, de l'*Univers*.

La naissance de la seconde fille du tsar

St-Pétersbourg, 11 juin. — Le baptême de la grande-duchesse nouveau-née aura lieu très prochainement. On croit qu'elle recevra le prénom de Tatiana.

L'heureux événement, pour être accueilli comme il convient dans les cercles de la cour et dans les milieux populaires, ne laissera pas moins quelque déception. La naissance d'un grand-duc était, en effet, ardemment désirée par tous. C'est donc le grand-duc Georges, frère du tsar, dont on connaît l'état de santé précaire, qui reste l'héritier présomptif de la couronne.

Paris, 11 juin. — Un service a été célébré ce matin, à l'église russe de la rue Daru, à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. M. l'impératrice de Russie.

Le président de la République s'était fait représenter par le général Hagron. M. Hanotaux y assistait, accompagné de M. Mollard, chef adjoint du protocole. Le grand-duc et la grande duchesse Serge, de passage à Paris, étaient également présents.

Après la cérémonie, le président de la République a adressé un télégramme de félicitations au tsar.

VERS LA PAIX

Les finances de la Grèce

Athènes, 11 juin. — On prépare, au ministère des finances, un travail en vue de vérifier les ressources financières de la Grèce pour servir de base à la fixation de l'indemnité de guerre. Cet exposé a été communiqué à l'attaché financier de la légation d'Angleterre à Constantinople, qui a été rappelé d'urgence par sir Ph. Currie afin de rédiger un exposé de la situation financière de la Grèce.

On considère ici cette nouvelle ainsi que celle de la nomination de la commission militaire chargée de régler la question de la délimitation stratégique de la frontière comme des indices favorables à la conclusion de la paix.

Les réformes en Macédoine

Londres, 11 juin. — On télégraphie de Sofia au *Times* que le gouvernement bulgare a conseillé à la Porte l'application de larges réformes en Macédoine, basées sur une égalité absolue et pratique de tous les habitants de cette province.

SÉNAT

Séance du vendredi 11 juin 1897

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 3 heures 10.

Les outrages aux bonnes mœurs

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 2 août 1882 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs.

M. Berenger veut s'expliquer sur les alarmes conçues par certains organes de la presse. On reproche au projet de supprimer le caractère de publicité qui était la règle en fait d'outrages aux bonnes mœurs et de punir la détention du livre obscène. C'est une double erreur ; au point de vue de la publicité le projet n'innove rien, la publicité n'est pas exigée par la législation antérieure, la loi nouvelle ne fait que prévenir des cas non vus ; quant à la seconde objection, elle est réfutée par le texte qui atteint seulement la vente, la mise en vente et l'offre de livres obscènes : la simple détention n'est pas le moins du monde atteinte.

Nous avons modifié la loi de 1882 sur trois points; nous avons augmenté le chiffre de l'amende qui pourrait être portée à 5,000 fr.; en second lieu nous ajoutons à l'énumération des délits la distribution de prospectus obscènes qui a pris un développement considérable dans ces dernières années, et alors qu'elle est commencée par la remise à la poste ou à l'agent de distribution. Cette disposition permettra à la police d'intervenir avant que le mal ne soit fait.

Nous réparons aussi une lacune de la loi de 1882 qui ne prévoyait pas la variété des moyens employés et ne parle pas des objets obscènes, ni des annonces ou des correspondances insérées dans les journaux.

D'un autre côté, nous changeons la juridiction pour les chants, scènes, propos et pour les livres qui restent à peu près impunis avec la législation actuelle; le changement de juridiction fait disparaître la prescription de trois mois dont ces objets profitaient, quand ils devaient être déférés à la cour d'assises.

Le gouvernement n'avait pas parlé des scènes, c'était une lacune que nous avons cru devoir combler, car c'est un des moyens de corruption le plus souvent employés. Telle est la portée de la loi : je crois qu'elle sera votée par tous ceux qui sont soucieux de la décence et de la moralité publique.

Le paragraphe 1er de l'article unique est adopté.

Le paragraphe 2 l'est également avec l'addition des mots : « autres que le livre » demandée par le gouvernement.

Le paragraphe 3 est adopté ainsi que le paragraphe 4.

Le paragraphe 5 est ainsi conçu : « par des chants obscènes ou propos de même nature proférés publiquement. »

M. Hanc demande le renvoi à la commission.

M. Darlan maintient son texte qui est ainsi conçu : « Par des chants ou cris de même nature proférés publiquement. »

Le texte de la commission est repoussé.

Le texte du gouvernement est adopté.

Les autres paragraphes sont adoptés ainsi que l'ensemble de l'article.

Un article additionnel, portant à un an le délai de la prescription pour outrages aux bonnes mœurs commis par la voie du livre, est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La prochaine séance est fixée à lundi deux heures. La séance est levée à cinq heures cinq.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 11 juin 1897

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures quinze.

Le rétablissement des tours

La Chambre prend en considération une proposition tendant à la protection de la mère et de l'enfant nouveau-né et au rétablissement des tours.

Les enfants martyrs

La Chambre adopte la proposition de MM. Henry Cochin, Goujon, Odilon Barrot et Berry tendant à la répression des violences et cruautés commises envers les enfants, et à la modification des articles 309 et suivants du code pénal concernant le même sujet.

LA LOI DU CADENAS

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet autorisant le gouvernement à rendre provisoirement applicables, par décrets, les dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane, dès que ces projets auront été déposés; 2° la proposition de M. Castelin relative au rétablissement de l'article 1er de la loi du 29 floréal, an X et de l'article 35, titre V, de la loi du 17 décembre 1814 (importation et exportation des céréales).

M. Renauld-Morlière expose l'économie du projet de 1894 et dit que le rapport est prêt depuis un an.

Cette réforme très simple consiste à défendre la culture contre les spéculations qui rendent inefficaces les droits de douanes dont le produit est destiné à venir en aide aux agriculteurs.

M. GRUET. — Vos explications démontrent votre impuissance à diriger les phénomènes économiques. La vérité est que les droits protecteurs sont une gêne pour le commerce.

L'orateur, au nom de la sécurité et de la prospérité du pays, conclut au rejet du projet.

M. CASTELIN. — La loi du cadenas est faite contre la fraude. Cette loi a toujours existé, elle est un droit régulier dont l'Etat use au nom des intérêts généraux. Nous proposons de modifier cette loi dans un sens libéral en y introduisant la clause du remboursement.

L'orateur démontre qu'en l'espace de douze ans et par suite de la surimportation qui entraîne l'avilissement des cours, l'agriculture perd trois milliards.

M. ROUX demande à la Chambre de renvoyer la suite de la discussion à vendredi prochain.

Sa motion est repoussée.

M. CHARLES ROUX. — La loi n'aboutira qu'à rendre la spéculation odieuse. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est remise à la séance de vendredi prochain.

Demain à deux heures, séance publique. La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DU JOUR

La mise en liberté de M. Baïhaut

Paris, 11 juin. — M. Baïhaut a fait ce soir à un de nos confrères la déclaration suivante :

« J'ai été, avant d'être libéré, interrogé par M. Le Poittevin; mais j'ai refusé de jouer le rôle de délateur. Je ne quitterai pas Paris pour le moment. Ce n'est que dans trois semaines que j'irai prendre quelque repos à Royan.

» Je serais de retour au mois d'octobre et je me consacrerai alors définitivement à mes travaux d'infirmier. »

Et M. Baïhaut ajoute en terminant : « Je sors de cette terrible épreuve sans amertume. Je n'ai de haine contre personne. »

Le grand-duc Serge de Russie à l'Elysée

Paris, 11 juin. — Son Altesse le grand-duc Serge, oncle et beau frère de l'empereur de Russie, qui se rend au jubilé de la reine Victoria pour y représenter le tsar, de passage à Paris, a rendu visite cet après-midi au président de la République, à cinq heures. Il a été reçu avec le cérémonial d'usage.

A six heures, le président de la République est allé rendre sa visite au grand-duc à l'Hôtel Continental.

Le Pape et les catholiques français

Rome, 11 juin. — La note publiée par l'*Osservatore Romano* au sujet des devoirs des catholiques en France a été motivée, paraît-il, par une lettre d'un cardinal à un personnage politique français, lettre qui n'a pas été publiée et dont le Vatican a eu connaissance, ainsi que par un article récent du duc de Broglie dans la *Revue des Deux Mondes*. Le Saint-Siège a tenu à remettre les choses au point.

Le congrès des mineurs à Londres

Londres, 11 juin. — Le congrès des mineurs a adopté une résolution réclamant la nomination d'inspecteurs de mines, choisis parmi les ouvriers. L'Allemagne a voté contre une proposition française en faveur de la nationalisation des mines.

Elle a objecté que les mines d'Allemagne dirigées par l'Etat étaient bien plus mal administrées que celles des particuliers ; mais la résolution a été adoptée après une discussion très animée.

Arrestations de socialistes en Russie

Paris, 11 juin. — La *Petite République* dit recevoir la dépêche suivante :

« Saint-Pétersbourg, 9 juin. — Des perquisitions suivies de l'arrestation de vingt personnes ont eu lieu le 31 mai à deux heures du matin à Libau (gouvernement de Courlande); parmi les personnes arrêtées se trouvent un avocat, M. Sawelet, un jeune écrivain M. Walther. Il y a en outre trois élèves du lycée de Libau.

» La cause de l'arrestation était la propagande socialiste. Parmi les ouvriers de la ville de Libau, nombre de brochures socialistes ont été trouvées lors de la perquisition. »

Une collision sanglante au Congo belge

Liverpool, 11 juin. — Une collision sanglante s'est produite entre les Sénégalais et les Sierra Léonions employés à la construction du chemin de fer du Congo belge.

Il y a eu vingt morts et quarante blessés. Le calme est rétabli. Il se passe des événements graves dans le Haut-Congo, car on y envoie en toute hâte du littoral des combattants et le matériel disponible.

Dix mineurs tués dans un puits en Angleterre

Merstey, (pays de Galles), 11 juin. — Par suite de la chute d'un ascenseur, dix mineurs ont été tués dans un puits de mine.

Le prince de Joinville candidat au siège de l'Académie française vacant par la mort du duc d'Aumale

On annonce que le prince de Joinville pose sa candidature au siège vacant à l'Académie française par la mort du duc d'Aumale.

Le prince de Joinville est le frère du duc d'Aumale et par conséquent l'oncle du roi Léopold.

L'élection de l'abbé Gayraud

Paris, 11 juin. — Le rapport de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud dans la 2e circonscription de Brest a été distribué aujourd'hui.

L'élection a eu lieu le 24 janvier. On sait que la commission conclut à l'invalidation. Le rapport forme un cahier de 289 pages.

Les obsèques des trois victimes anonymes de la catastrophe de la rue Jean-Goujon

Paris, 11 juin. — Ce matin ont eu lieu en grande solennité les obsèques, aux frais de la ville de Paris, des trois corps non reconnus trouvés dans les débris du Bazar de la Charité.

Le cortège est parti de la morgue, comprenant les bureaux du conseil municipal et du conseil général. Au cimetière, un discours a été prononcé par le président du conseil municipal de Paris, devant le caveau où ont été déposés, avec les trois cercueils anonymes, quelques ossements retrouvés rue Jean-Goujon.

On remarquait parmi les nombreuses couronnes une très belle apportée par l'ambassade de Russie avec cette inscription : « De la part de S.M. l'empereur Nicolas II. »

La distribution des récompenses au Salon des Champs-Elysées

Paris, 11 juin. — La distribution des récompenses du Salon des Champs-Elysées a eu lieu ce matin au palais de l'Industrie avec le cérémonial habituel. M. Rambaud, ministre des beaux-arts, présidait, assisté de MM. Brisson, président de la Chambre, Hanotaux, Bonjean, directeur des beaux-arts et plusieurs députés et sénateurs.

MM. Rambaud et Detaille ont prononcé des discours.

La distribution des récompenses qui a suivi a été marquée par quelques coups de sifflet, à l'appel de deux ou trois noms.

M. Harpignies, qui, on le sait, a obtenu cette année la grande médaille du Salon, a été l'objet d'une longue ovation, lorsque le ministre, en lui remettant la médaille, lui a donné l'accolade.

La commission des douanes

Paris, 11 juin. — La commission des douanes a décidé ce matin de repousser tous les amendements à la loi du cadenas, qui vient en discussion cette après-midi.

Elle a ensuite poursuivi l'examen de la proposition de M. Graux, relative aux tissus de soie pure.

L'élection sénatoriale du Doubs

Paris, 11 juin. — La septième bureau du Sénat, chargé de vérifier l'élection dans le Doubs de M. Saillard, républicain modéré, ayant été saisi de plusieurs protestations visant des faits de pression officielle, et notamment l'intervention personnelle du ministre de l'instruction publique, M. Rambaud, sénateur de ce département, a délégué une sous-commission pour faire un premier examen de ces protestations. Cette sous-commission entendra M. Rambaud et M. Bernard, sénateur radical du même département.

La France et l'Italie

Paris, 11 juin. — Nous tenons de bonne source, dit la *Dépêche coloniale*, que le gouvernement italien a récemment manifesté l'intention d'inaugurer une politique de rapprochement avec la France et que, même, des propositions officieuses ont été faites par M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, à M. Hanotaux, dans le but d'effacer le souvenir des malentendus que M. Crispi se plaisait autrefois à faire naître ou à aggraver entre la République française et la maison de Savoie.

Conseil supérieur de l'agriculture

Paris, 11 juin. — La sous-commission du conseil supérieur de l'agriculture s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Viger. Elle a décidé de discuter tout d'abord la question du warrant à domicile des cultivateurs, sans que l'établissement du warrant sans déplacement puisse préjuger celle du warrant à l'aide des magasins généraux agricoles.

Après discussion, la sous-commission a admis le principe du warrant agricole au domicile du cultivateur. Elle a fixé la liste des produits à l'aide desquels le warrant pourrait être créé, c'est-à-dire les céréales, les légumes secs, les matières textiles animales ou végétales, les graines oléagineuses, les vins, cidres, eaux-de-vie d'origines diverses.

La sous-commission s'est prononcée contre l'application du warrantage au bétail, aux bêtes de somme et aux récoltes sur pied. La sous-commission se réunira de nouveau vendredi matin.

Mise en liberté de M. Baïhaut

Paris, 11 juin. — M. Baïhaut, ancien ministre des travaux publics, qui subissait, depuis six mois, la contrainte par corps pour l'amende à laquelle il avait été condamné par la cour d'assises de la Seine, a été mis ce matin en liberté.

Mme Baïhaut l'attendait à la sortie de la prison. L'ancien ministre s'est immédiatement rendu à son domicile, rue Magdeburg; il partira prochainement pour la Haute-Saône.

Un petit prince qui promet

Les journaux anglais racontent une divertissante anecdote sur le prince Alexandre, fils de la princesse Béatrice, jeune garçon d'une dizaine d'années. Sa mère lui faisait cadeau, il y a quelques semaines, d'un beau souvenir tout neuf. Le prince Alexandre se dépêcha, naturellement, de le dépenser, puis, sans aucune pudeur, il alla trouver sa mère et la supplia de lui donner un deuxième souverain. Mais la princesse Béatrice reprocha à son fils ses folles dépenses et refusa de faire droit à sa demande. Alors, le jeune prince, qui « avait absolument besoin d'argent », résolut d'écrire à sa grand'mère pour lui exposer sa « déche » précoce et la prier d'y porter remède. Mais la reine Victoria avait été avertie et son petit-fils reçut, par retour du courrier, une lettre chargée... de remontrances. — Un ou deux jours plus tard, le prince Alexandre répondait en ces termes à son illustre aïeule : « Ma chère grand-maman, j'ai reçu votre lettre; ne croyez pas que j'aie regretté de ne recevoir que des réprimandes ; vos bons conseils ont été fort goûtés. J'ai vendu votre-billet 4 liv. 10 sh. à un amateur d'autographes. »

Si tous les sujets de Sa Gracieuse Majesté étaient d'aussi bons et précoces commerçants, l'industrie anglaise n'aurait plus rien à redouter de la concurrence allemande.

Le Pape représenté au jubilé de la reine

Nous lisons dans le numéro de samedi 29 mai du *Tablet* qui est l'organe de S. Em. le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster :

« S. Em. le cardinal Vaughan espère être de retour à Londres vers la fin de la première semaine de juin.

» Le Saint-Père sera représenté au jubilé de la reine par un délégué apostolique, ou par un nonce qui sera accompagné par des officiers d'honneur, comme il est d'usage en de pareilles occasions. C'est ainsi qu'il était représenté au couronnement du tsar.

» Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a promis de visiter l'Angleterre au mois de septembre et d'assister aux fêtes en l'honneur du 13e centenaire du débarquement de saint Augustin. Son Eminence prêchera en deux occasions : une fois à Londres, et une fois à Cantorbéry. Les fêtes se célébreront dans l'île de Thun et à Cantorbéry, et tous les évêques d'Angleterre y assisteront. »

A propos de l'affaire de Panama

M. Le Poittevin, juge chargé de l'instruction de l'affaire de Panama, vient bien involontairement de faire une victime, mais pas dans le monde parlementaire.

Le juge avait garde hier soir très tard son garçon de bureau, nommé Dumay. Celui-ci, quand il fut libéré par son patron, voulant regagner plus vite son domicile, courut après un omnibus. La voiture marchait bon train.

BOURSE DE LILLE DU 12 JUIN

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précédent	VALEURS	Compt	Cours précédent
Lille 60, r. 400	...	145 ..	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	...	508 ..	Bains Bâtis.	...	500 ..
» 68, r. 500	...	513 ..	Union Ilts. N.	...	140 ..
» 77, r. 500	...	504 ..	Gaz de Wazem	...	507 50
» 86, r. 400	...	404 ..	Ch.d.fer Econ.	...	5 5 ..
» 95, 1/4...	...	105 ..	Denain Anzin.	...	517 50
» 97, r. 500	...	101 ..	Cambrésis. .	...	312 50
» 93, r. 500	...	509 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1860	44	44 .	Auche. 15e...	...	111 50
Roubaix. 1893	...	130 .	Anzin, 100% d.	3000	3500 ..
Amiens.....	...	123 .	Blanzy.....	...	1900 ..
Dép. du Nord	...	497 50	Bruay.....	1315	1315 ..
Tourcoing 1876	...	507 .	Bully-Gren. 6e	2370	2370 ..
Armentièr. 86	...	510 60	Campagnac...	...	865 ..
Douai, libérée	...	506 .	Carvin.....	...	995 ..
Valenciennes.	...	500 .	Courrières, 10e	...	1030 ..
Vervicq, Depr..	...	1375 ..	Crespin.....	...	95 ..
Cⁿ Fixte et Cie	...	900 .	Douchy.....	860	870 ..
Crédit d. Nord	...	510 .	Dourges.....	...	1125 ..
H. Duvillier...	...	158 .	Drocourt, 1re...	...	4750 ..
Banq. rég. Nord	...	540 .	Escarpelle.....	2505	2505 ..
Cie Esc. Roub.	...	346 25	Epinac.....	...	625 ..
Gaz de Wazem	...	169 .	Ferfay.....	...	475 ..
Le Nord, ass.	...	2000 .	Albi.....	...	1130 ..
Union g. Nord	...	455 .	Lens.....	...	33225 ..
St-Sauv. 1re as	...	290 .	Lens (100e).....	305	305 ..
Ou. im. Nord	...	140 .	Liévin.....	...	1352 ..
Cⁿstr. Anzin	...	...	Marles 30 0/0.	...	142 ..
Ciments franç	...	270 .	Marles 70 0/0.	...	2090 ..
Estrée-Blanch	...	385 .	Meurchin.....	...	660 ..
Tramw. Nord	...	40 .	Ostricourt.....	390	394
L. Allart, t. p.	...	405 .	Sincey-le-R....	...	...
Bat. à hélice.	...	260 .	Thivencelles...	...	130 ..
Chem Econom	...	190 75	Vicoigne et N.	...	19700 ..
Brouta et Cie	...	830 .	OBLIGATIONS		
Ce Liquid R.-T.	...	...	Bethune 1877.	...	461 ..
Eaux Dunkerq	...	300 .	Drocourt 2e 95.	...	316 ..
Tréflerie.....	...	...	Marles 1893....	...	511 ..
Blanche-St-V...	...	3600 .	Liévin 1885....	...	5 3 50
Denain Anzin.	476	519 .			
Usin Villerupt	...	560 ..			

Marchés de Lille du 12 juin 1897

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 97 .. à ... dégrés, cote com., 45 25 à ... ; n° 3, cote com., ... à ... ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 33 .. ... . — Mélasse (cote com.), ... à ...

Cours de clôture au comptant du 12 juin

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
104 15 .../...	3 0/0	104 17 1 2
... .../...	3 0/0 amortissable.....	... .../...
102 20 .../...	3 0/0 amortissable.....	102 17 .../...
106 55 .../...	3 1/2 0/0 1893.....	106 61 .../...

BOURSE DE PARIS DU 12 JUIN

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. c/ct			Ouvert	Clôture.
104 45	3 0/0	comptant.....	104 20	104 17
104 15	3 0/0	terme.....	104 17	104 10
102 20	3 0/0	Amort. compt.....	102 20	102 17
102 22	3 0/0	» terme.....	102 30	...
106 55	3 1/2	comptant.....	106 50	106 65
106 58	3 1/2	terme.....	106 70	106 70
93 25	Emprunt Tonkin...		93 25	93 10
457 ..	Argentins.....		455 ..	457 ..
101 70	Autriche.....		105 ..	...
22 30	Brésil.....		22 30	...
106 30	Chine 4 0/0.....		106 60	...
467 45	Egypte unifiée.....		467 65	...
65 20	Espagne extér. compt.....		65	...
65 65	— terme.....		65 65	63 40
95 20	Italien 5 0/0 comptant.....		95 05	95 ..
95 20	— terme.....		95 20	95 17
105 60	Hongrois 4 0/0.....		105 65	105 70
...	Portugais 3 0/0 compt.....		23 75	23 77
23 85	» terme.....		...	...
21 80	Turc (série D) terme.....		21 75	21 45
103 60	Russe 4 0/0 1890.....		103 25	103 40
94 10	— 3 0/0 1891.....		94 10	95 ..
...	— 3 0/0 1893.....		105 65	105 35
101 45	— 3 1/2 1894.....		101 10	...

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. c/t.			Clôt.	Pr. c/t.		Clôt.
8 ..	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887.....	56 2/0	481 ..	Ardennes.....	481 ..
56 75		— 1888.....	56 2/0	459 ..	Est 3 0/0 anc..	480 ..
562 25		Commun.. 1879	562 25	481 ..	— nouv.	480 50
503 50		— 4889	505 ..	485 ..	Nord 3 0/0 anc.	490 ..
501 25		— 1891	498 ..	... ..	Nord 2 1/2.....	... ..
... ..		— 1892	... ..	492 ..	Nouv.	485 ..
... ..		Foncières.. 1877	... ..	485 ..	Orléans 3 0/0 a.	482 ..
504 ..		— 1879	504 ..	481 50	— n.	... ..
450 ..		— 1883	453 ..	453 50	Orléans 2 1/2 0/0	... ..
471 50		— 1885	474 ..	484 50	Ouest 3 0/0 anc.	485 ..
464 ..		— 5e 1885	463 50	480 ..	— nouv.	479 50
468 75	VILLE DE PARIS	F. 90 fr. p. 1895	468 ..	457 50	Sud de France .	... ..
498 ..		OBL. 1855-60 3 0/0	... ..	467 ..	Econom. 3 0/0..	468 ..
... ..		— 1865 4 0/0	81 ..	404 25	Ville Lyon 1880	465 ..
576 ..		— 1869 3 0/0	476 ..	414 ..	Marseille 1877 .	404 ..
435 ..		— 1874 3 0/0	431 ..	427 ..	Bordeaux 3 0/0	411 50
432 ..		— 1875 4 0/0	426 ..	... ..	— 1891	... ..
586 ..		— 1876 4 0/0	586 ..	... ..	Montpellier 1894	... ..
405 ..		— 1886 3 0/0	406 ..	501 ..	Dette Tuns.